



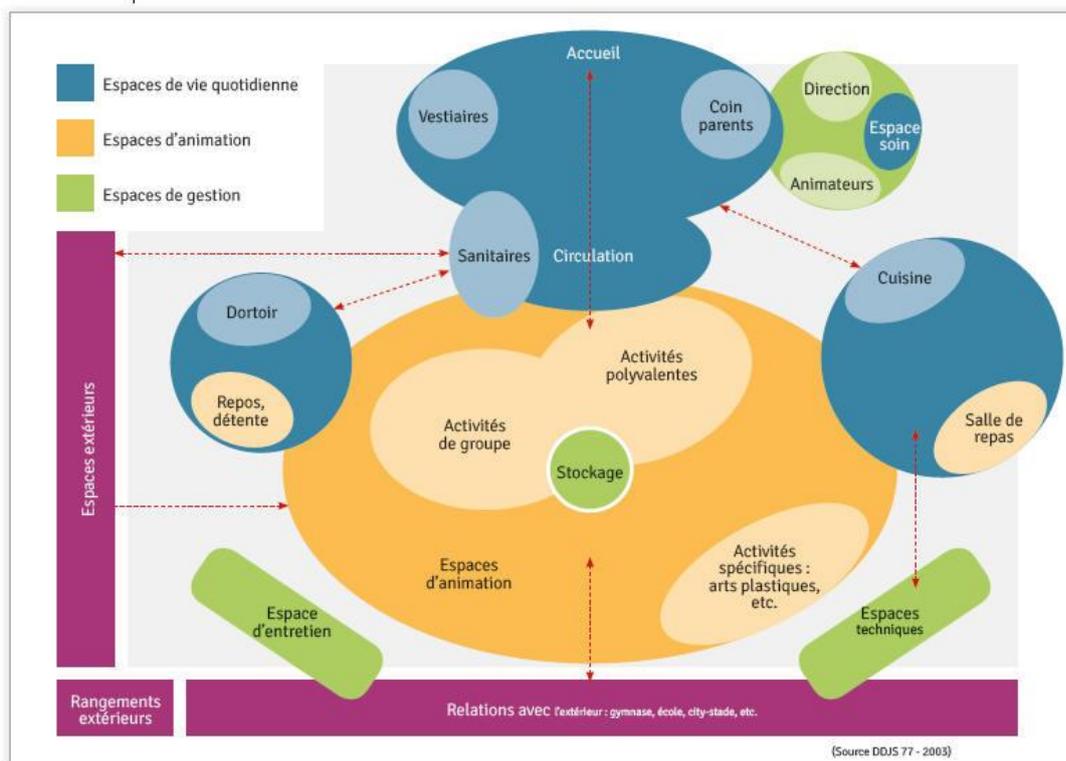
1.1 LES ESPACES

Les locaux

Vue
d'ensemble :

Les locaux doivent être conformes aux règles de sécurité (issue de secours ne donnant pas sur la route, etc.). Un registre de sécurité doit être tenu à jour. Dans ce dernier devront être mentionnés les visites périodiques de contrôle (extincteurs, etc.) ainsi que les dates de réalisation des exercices d'évacuation.

LES ESPACES CONTRIBUANT À LA QUALITÉ D'UN ACM



L'espace d'accueil est primordial pour les enfants et pour les familles :

L'ESPACE
ACCUEIL :

✚ Il est le premier espace dans lequel les enfants vont pénétrer et doit donc être convivial. Il est important de l'aménager avec des équipements suffisants : patères espaces, casiers ou porte-manteaux permettant le stockage de sacs à dos, etc.

✚ Il doit être pensé afin de permettre l'enregistrement des enfants au sein de la structure et disposer éventuellement de l'équipement informatique nécessaire (en périscolaire par exemple). Il permet de repérer les enfants arrivés (ou repartis) rapidement.

✚ Il doit être aménagé pour l'accueil des familles (poussettes, porte-parapluie, etc.) et prévoir des espaces d'affichages attrayants (projet pédagogique, programme d'activités, menus de la demi-pension., photos...).

✚ Les premiers jours ou durant tout le centre il est possible de prévoir un accueil café pour les parents... "le café des parents" avec un horaire précis pendant que les enfants arrivent au compte goutte sur une arrivée échelonnée d'une demi-heure, trois quarts d'heure par exemple. Durant ce temps les enfants sont en activité libre et autonome avec une partie des animateur-trice-s (laisser jouer) ;

✚ Le soir lors de la sortie on peut également répéter cette opération et laisser les parents entrer pour aller chercher l'enfant. C'est toujours mieux que de bloquer le



**L'ESPACE
SOIN -
L'INFIRMERIE :**

parents à la porte et de crier le nom de l'enfant pour qu'il arrive rapidement et ne sortant de manière frustrante de son activité. Dans ce cas un membre de l'équipe pédagogique permanente se charge de repérer qui entre et qui sort ;

✚ On peut aussi prévoir un petit déjeuner pour les enfants de moins de 6 ans par exemple quand le centre ouvre à 9H00. Le rythme sera alors différent de celui de l'école.

Cet espace doit permettre à un enfant de se reposer au calme en attendant la venue de ses parents. Il est nécessaire d'y installer un point d'eau, d'y aménager un lit, ainsi qu'une pharmacie inaccessible aux enfants et fermée à clé. Il est nécessaire de prévoir des volets occultant aux fenêtres.

Son emplacement doit permettre d'assurer une surveillance en toute discrétion. La présence d'un téléphone fixe est requise.

Il est judicieux d'afficher dans l'armoire de pharmacie le contenu de cette dernière ainsi que les dates où elle est contrôlée. Un cahier d'infirmerie doit être disponible et tenu à jour. Il sera demandé lors des contrôles effectués par la DDCS. Les fiches sanitaires et les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) doivent y être rangés (sans être affichés à la vue de tous).

Voir aussi : [L'assistant sanitaire en ACM.](#)

**L'ESPACE
RESTAURATION
:**

Qu'il s'agisse d'un espace réservé ou mutualisé, il est nécessaire que la **décoration** et l'aménagement soient pensés afin d'en faire un espace convivial et peu bruyant (réflexions autour de l'acoustique). Il convient d'opérer un changement radical de cet espace s'il est dans l'école que fréquente les enfants à longueur de temps.

✚ Le mobilier devra être adapté à la morphologie des enfants. (Moins de 6 ans en particulier) ;

✚ Le personnel doit pouvoir être formé concernant les procédures à mettre en œuvre en matière d'hygiène ;

✚ Un protocole d'entretien doit être rédigé et connu de tous (Voir avec la mairie ou le propriétaire des lieux en séjour de vacances).

Les documents sanitaires doivent être accessibles et organisés. L'équipe doit en avoir pris connaissance et maîtriser toutes les allergies et tous les traitements des enfants.

**L'ESPACE
SANITAIRE :**

Les sanitaires doivent être adaptés à l'âge des enfants et être en nombre suffisant. Il est nécessaire de prévoir 1 toilette pour 10 enfants (WC + abattant).

La conception de cet espace doit permettre le respect de l'intimité des enfants (disposition des sanitaires, cloisons adaptées, dérouleur de papier hygiénique individuel, etc.). Il est fortement recommandé de prévoir une séparation entre les filles et les garçons. Si ce n'est pas possible on organise des groupes de passage aux toilettes.

Pour écarter tout risque de brûlure, une vigilance particulière devra être portée à la gestion de l'eau chaude (blocage des mitigeurs). L'installation d'une douche ou d'un bac surélevé sécurisé dans les structures accueillant des enfants de moins de 6 ans est préconisée.

Un accès direct aux sanitaires par l'extérieur permettra de faciliter la surveillance pendant les activités se déroulant dans la cour.

**L'ESPACE
REPOS - LE
DORTOIR**

Cette pièce doit pouvoir être munie de stores occultant pour favoriser le repos des enfants. Il est recommandé de prévoir 8 m³ par couchage. Chaque enfant dispose d'un couchage individuel respectant la morphologie et facile d'entretien. L'espace repos ou dortoir n'est pas uniquement réservé aux enfants de moins de 6 ans.

Afin de minorer le bruit potentiel dans le but de favoriser le repos des enfants, il est préférable d'éloigner cet espace des salles d'activités les plus bruyantes et des espaces



techniques (chaufferie, etc.). L'espace doit être chaleureux et doit pouvoir être aéré facilement. Il peut aussi être décoré.

Une armoire ou un espace dédié permettra de stocker le linge (draps, duvets, oreillers, etc.). Un protocole d'entretien du linge doit être rédigé. Chaque enfant doit bénéficier d'un espace de rangement personnel (doudou, chaussures, etc.). Même une petite caisse à côté du lit suffit.

Toutes ces dispositions doivent lui permettre de se sentir sécurisé. C'est un besoin fondamental de base pour se reposer.

Note : Une localisation adaptée du dortoir (proximité des sanitaires et éloignement des zones de bruit) facilitera l'endormissement des enfants et la mise en place d'un réveil échelonné.

LES ESPACES EXTÉRIEURS :

La signalétique est importante pour identifier l'accueil de loisirs et lui offrir de la visibilité.

Le parking doit pouvoir être suffisamment spacieux pour accueillir les véhicules du personnel et ceux des parents, avec une entrée et une sortie. Il doit être aménagé de façon à garantir la sécurité des piétons (signalétique, éclairage, abris à vélos, etc.).

Les autocars doivent pouvoir déposer et laisser monter les enfants en toute sécurité et disposer d'une aire qui évite au maximum les manœuvres près de l'ACM.

Afin de garantir la sécurité des mineurs, les espaces extérieurs doivent être clôturés et intégrer un système d'ouverture /fermeture adapté.

LES ESPACES D'ACTIVITÉ :

Un minimum de 3m² par enfant est préconisé pour les mineurs de plus de 6 ans. Les espaces d'activités doivent être pensés en fonction de l'âge des enfants et des activités organisées. Du mobilier sur roulette permettra de moduler les espaces en fonction des projets et des temps.

Il est préférable de prévoir l'installation d'un point d'eau dans chaque salle. L'aménagement doit permettre aux enfants de s'y sentir à l'aise : couleur des murs, luminosité, mobilier adapté, etc.

Un large espace polyvalent peut avoir son utilité afin de permettre de rassembler tous les enfants et les équipes.

POUR LES MOINS DE 6 ANS :

Il est recommandé de prévoir 4m² par enfant. Il est important de penser l'accueil des plus jeunes. Des espaces divers doivent être prévus : dînette, lecture, jeux de construction, tapis au sol, etc.

Des anti-pince doigts sont à prévoir sur les portes. L'installation de jeux extérieurs doit être conforme aux normes en vigueur et respecter l'âge des enfants (*décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires de jeux collectives*).

L'ESPACE RANGEMENT :

Matériel pédagogique :

Dans la mesure du possible, des placards doivent être installés dans toutes les salles d'activités. Un local extérieur doit permettre le stockage du gros matériel et des jeux d'extérieur.

Produits d'entretien :

Ces derniers doivent être stockés dans un placard/local fermant à clé et inaccessible aux enfants. Il est judicieux de disposer d'un chariot de ménage ainsi que d'un point d'eau au sein du local. Un protocole d'entretien doit être rédigé et connu de tous.

L'ESPACE DIRECTION - GESTION :

Il est souhaitable de prévoir un bureau de direction.

Il est conseillé de le placer à proximité de l'accueil et de l'infirmier et d'y intégrer une vitre (équipée de stores occultant), afin de favoriser la surveillance des lieux.

Un téléphone opérationnel avec un affichage des numéros d'urgence devra également être installé. Une connexion internet doit être prévue afin de permettre notamment la gestion des télé-déclarations.



Conseil :

Par ailleurs, l'équipe d'animation doit pouvoir disposer d'un espace de travail, d'un vestiaire et si possible d'un accès internet.

Un petit espace du type : "espace animateur-trice-s" peut être aménagé en fonction de des locaux disponibles.

Les groupes d'enfants avec un-e animateur-trice référent peuvent aussi se charger d'organiser certains espaces. Pour cela voir aussi les "*projet de vie de séjour*".